

Avis d'appel d'offres public

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour son projet de réfection du Garage municipal situé au 1165, rue Saint-Michel à Saint-Césaire. Les travaux à réaliser se décrivent sommairement comme suit :

- Modification des façades et de réhabilitation pour la mise aux normes du bâtiment;
- Mise aux normes du système de reprise de charges latérales (SRCL);
- Réhabilitation de la dalle sur sol;
- Modification des murs de façade existante pour une nouvelle composition avec des murs droits, verticaux;
- Remplacement des systèmes mécaniques et électriques;
- Mise aux normes pour assurer la protection nécessaire de résistance au feu;
- Ajout de quatre portes de garage sur la façade de l'axe A;
- Travaux d'aménagement de terrain et drainage en raison de l'ajout des portes;
- Réfection de la toiture.

Pour être admis à soumissionner, tout soumissionnaire intéressé doit détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (RLRQ B-1.1) et se procurer les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse électronique www.seao.ca à compter du 25 août 2023.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée en deux (2) exemplaires clairement identifiés « original » et « copie », laquelle enveloppe porte la mention : «Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel» et adressée à Ville de Saint-Césaire, service du Greffe, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Toute soumission doit être déposée à l'adresse citée précédemment avant 10 h 00, le 29 septembre 2023 où elles seront ouvertes publiquement à compter de 10 h 00, heure du Québec, au même lieu et au même jour.

Pour obtenir tout renseignement, le Soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec le seul Représentant du présent Appel d'Offres sur invitation: M^{me} Dominique Arpin, directrice du service des Travaux publics service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca . Il doit faire de même pour obtenir un rendez-vous pour faire une visite individuelle obligatoire du site des travaux.

Conformément aux dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (AMP) (RLRQ c. A-33.2.1), une plainte à l'égard du présent processus d'Appel d'Offres public, peut être déposée au plus tard le 12 septembre 2023 avant 16 h 15. Celle-ci doit être rédigée sur le formulaire déterminé par l'AMP que le plaignant doit obtenir lui-même par le lien suivant : <https://www.amp.quebec.ca/porter-plainte/plainte-organisme-public/> . Celle-ci doit être acheminée à la Ville à l'adresse électronique suivante dans le délai imparti : administration@ville.saint-cesaire.qc.ca. Pour consulter la procédure de la Ville de Saint-Césaire, suivez ce lien : <http://www.villesaintcesaire.com/wp-content/uploads/2019/05/42Proc%C3%A9dure-traitement-plainte-573.3.1.4.pdf> .

Le projet qui fait l'objet de la présente demande de soumission doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables. La réalisation des travaux est conditionnelle à l'approbation du financement.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et elle n'encourt aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Fait à Saint-Césaire, le 23 août 2023

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et greffière